

CA 2022

Compte Administratif 2022

Présentation Synthétique



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	2
II. LA POPULATION COMMUNALE.....	2
III. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022	2
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2
1. LES DEPENSES	2
2. LES RECETTES	4
3. LE RESULTAT 2022	6
4. MESURE DE L'EFFET DE CISEAU	7
5. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	7
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
1. LES DEPENSES	9
2. LES RECETTES	10
IV. LES MARGES DE MANOEUVRE	12
A. LA DETTE	12
1. LE NIVEAU D'ENDETTEMENT	12
2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT	13
3. RATIO D'ENDETTEMENT.....	14
4. ANNUITE DE LA DETTE	14
B. LA FISCALITE DIRECTE.....	14
1. LES TAUX D'IMPOSITION	14
2. LA RIGIDITE STRUCTURELLE.....	15
V. LES PRINCIPAUX RATIOS.....	16

I. INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

II. LA POPULATION COMMUNALE

	Insee / pop. légale	DGF
2019	8218	8289
2020	8144	8245
2021	8048	8185
2022	8236	8338

La « population DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement) est égale à la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et du nombre d'emplacement de caravanes au titre de l'accueil des gens du voyage.

Le recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans, était prévu pour le début d'année 2021, mais du fait du contexte sanitaire il a été reporté au début d'année 2022.

Les chiffres sont donc à jour du dernier recensement.

La population légale au 1^{er} janvier 2022 est de 8 236 habitants mais avec une date de référence statistique au 1^{er} janvier 2022.

III. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A. La section de fonctionnement

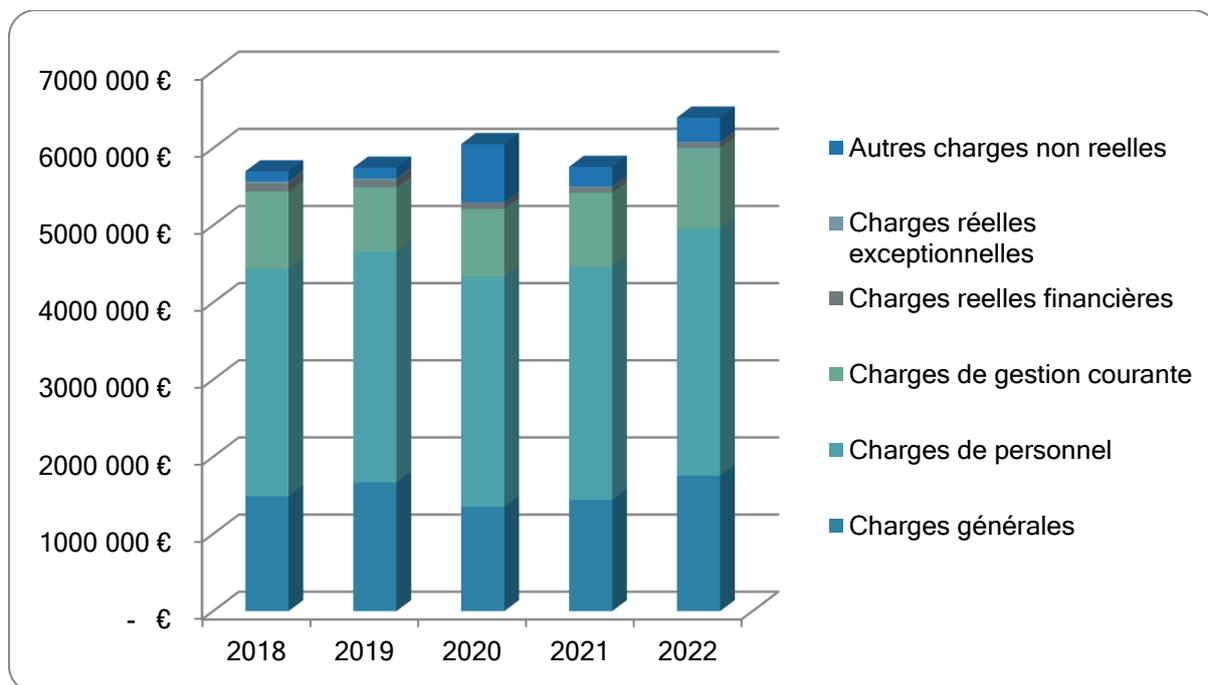
La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes courantes de l'exercice. Elle regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année, et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir.

La volonté de la Commune est restée en 2022, la même que depuis plusieurs années : limiter les dépenses de fonctionnement, et ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

La Commune est également restée un partenaire privilégié du tissu associatif local en mettant à disposition locaux et moyens, en plus des subventions : salles, gymnases, personnel d'entretien, accès au photocopieur de la mairie....

1. Les dépenses

Les dépenses réelles et d'ordre représentent pour 2022 la somme de 6 520 350€.



Voici quelques éléments de détails, offrant un point de comparaison.

Les dépenses	2019	2020	2021	2022
Charges générales	1 667 691 €	1 353 180 €	1 442 848 €	1 755 127 €
Charges de personnel	2 990 927 €	2 977 021 €	3 017 205 €	3 199 242 €
Charges de gestion courante	835 061 €	881 653 €	957 824 €	1 051 709 €
Charges réelles financières	94 769 €	83 941 €	80 095 €	78 145 €

Les *charges à caractère général (011)* sont en augmentation par rapport à 2021 (+21.6%).

Si l'on compare aux charges existantes avant COVID, elles restent en augmentation mais à un niveau plus raisonnable (+5.2%)

Cette augmentation est principalement liée à l'inflation des prix sur les articles tels que l'énergie, le carburant / combustible ou bien l'alimentation.

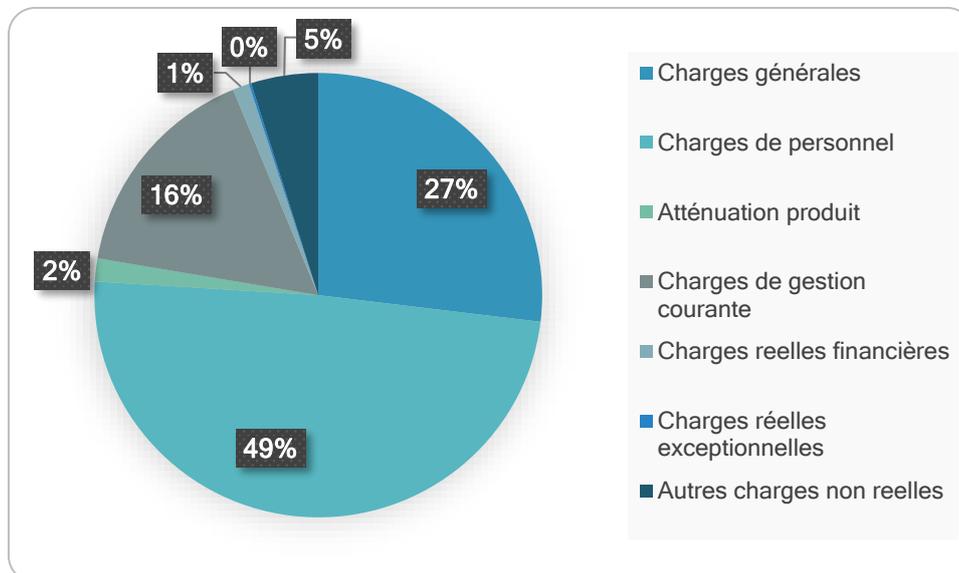
Les *charges de personnel (012)*, qui sont les charges de fonctionnement les plus importantes pour la collectivité, sont en augmentation pour la première année depuis longtemps. Ceci est principalement dû au dégel du point d'indice qui a eu lieu en juillet 2022.

Les *charges de gestion courante (065)* : ce chapitre retrace les indemnités des élus, les cotisations aux différents syndicats intercommunaux et syndicat départemental d'incendie et de secours ainsi que les subventions versées aux différentes associations et au CCAS.

Pour rappel, les charges avaient baissé significativement en 2019 – passant de 1 000 695€ à 835 061€, sont reparties depuis du fait : du soutien aux associations tonnacquoises et surtout au CCAS lui aussi impacté par le dégel du point d'indice de son personnel mais aussi de la prise en compte de la prime SEGUR.

Les dépenses sont aujourd'hui maintenues au niveau de 2017.

Les *autres charges non-réelles (042)* sont fluctuantes car correspondant entre autres aux valeurs comptables des immobilisations cédées.



Le chapitre 014 *atténuations de produits* : ce chapitre est principalement lié au prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU (taux minimum de logements sociaux imposé) à 106 188€ (pour mémoire, 2021 = 227 545€). Toutefois, pour 2022, ce montant a été réduit du fait de la valorisation (dépenses déductibles) de la mise à disposition de terrains communaux en faveur de la construction de logements aidés.

Le chapitre 66 *charges financières* : retrace les intérêts de la dette et les frais financiers. Ils sont depuis plusieurs années en diminution du fait de l'extinction progressive de certains emprunts (-2.4% par rapport à 2021).

Le chapitre 023 *virement à la section d'investissement* : contribue au financement des projets d'investissement. Il s'agit d'une opération d'ordre non réalisée comptablement parlant. Elle s'élève pour 2022 à 1 421 418€.

2. Les recettes

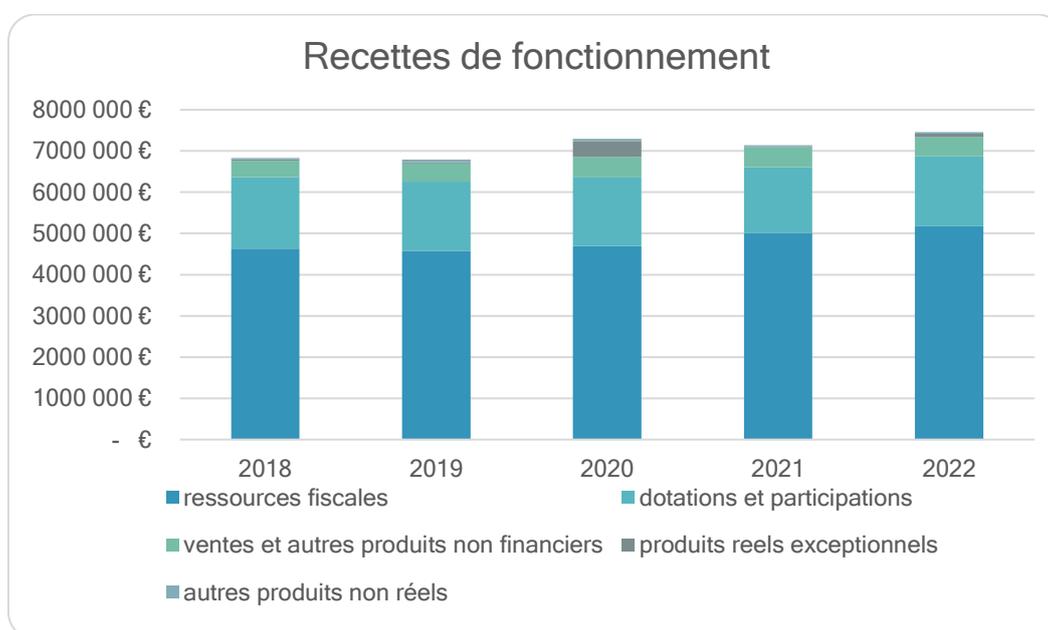
Les recettes réelles et d'ordre représentent pour 2022 la somme de 7 464 727€.

L'évolution globale sur les cinq dernières années montre une diminution des dotations de l'Etat (chapitre *dotations et participations*) : -1.9% entre 2022 et 2018. Néanmoins, une augmentation des dotations est à noter entre 2021 et 2022 (+6.4%) sans pour autant que le produit de ces dotations ne revienne au niveau de 2018 et avant.

Cette année encore, il est constaté une augmentation des recettes issues des *impôts et taxes (073)* en 2020 (+2.5%), 2021 (+6%) et 2022 (+4%) principalement du fait de l'accroissement des bases.

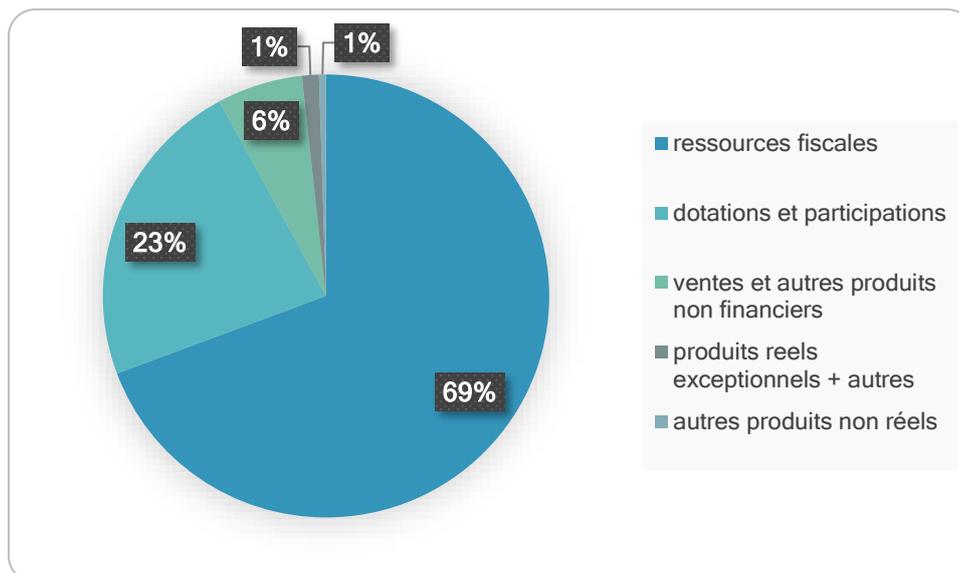
Les *ventes et autres produits non financiers (013+070+075)* correspondant, entre autres, aux refacturations du périscolaire, aux concessions du cimetière mais aussi des travaux d'eaux pluviales en lieu et place de la CARO sont à peu près stables depuis plusieurs années. Ces sommes sont donc fluctuantes par rapport aux inscriptions ou aux travaux réalisés.

Enfin, les *produits réels exceptionnels (077)* restent minimes et correspondent principalement à des remboursements d'assurances et surtout aux biens réformés de la collectivité vendus aux enchères mais aussi à la vente d'une petite parcelle (30 000€). Ces recettes demeurent conjoncturelles.



Voici quelques éléments de comparaison :

Les recettes	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources fiscales	4 631 657 €	4 578 627 €	4 691 635 €	4 972 321 €	5 173 562 €
Dotations et participations	1 731 826 €	1 681 765 €	1 668 695 €	1 597 407 €	1 699 441 €
Ventes et autres produits non financiers (cpt 013/70/75)	398 624 €	441 139 €	495 542 €	485 989 €	462 563 €
Produits réels exceptionnels + autres	39 127 €	29 221 €	387 991 €	18 927 €	91 141 €
Autres produits non réels (042)	30 187 €	58 570 €	52 081 €	24 238 €	38 019 €
TOTAL	6 831 421 €	6 789 322 €	7 295 944 €	7 098 882 €	7 464 727 €



Le chapitre 013 *atténuations de charges* : retrace les remboursements sur salaires du personnel par l'assurance du personnel pour les accidents de travail, congés de maternité, maladies.

Le chapitre 75 *autres produits de gestion courante* : les locations des immeubles sont comptabilisées sur ce chapitre, ils sont à peu près stables. La variation peut s'expliquer principalement par le nombre de locations annuelles de la salle des fêtes.

Le chapitre 042 *opérations d'ordre de transfert entre sections* : les opérations telles que les travaux en régie y sont comptabilisées, les volumes sont en forte hausse (augmentation des opérations réalisées en régie).

3. Le résultat 2022

	2020	2021	2022
Dépenses réelles en €	5 401 904	5 744 667	6 203 891
Évolution en %	-5.3 %	+6.35%	+8.00%
Recettes réelles en €	7 243 871	7 113 747	7 426 709
Évolution en %	+7.61 %	-1.80%	+ 4.40%

La maîtrise des dépenses permet de dégager un important excédent de fonctionnement au 31 décembre 2022. Cet excédent permet de combler le besoin de financement de la section d'investissement sans difficulté, et le solde peut servir d'autofinancement des investissements des années suivantes.

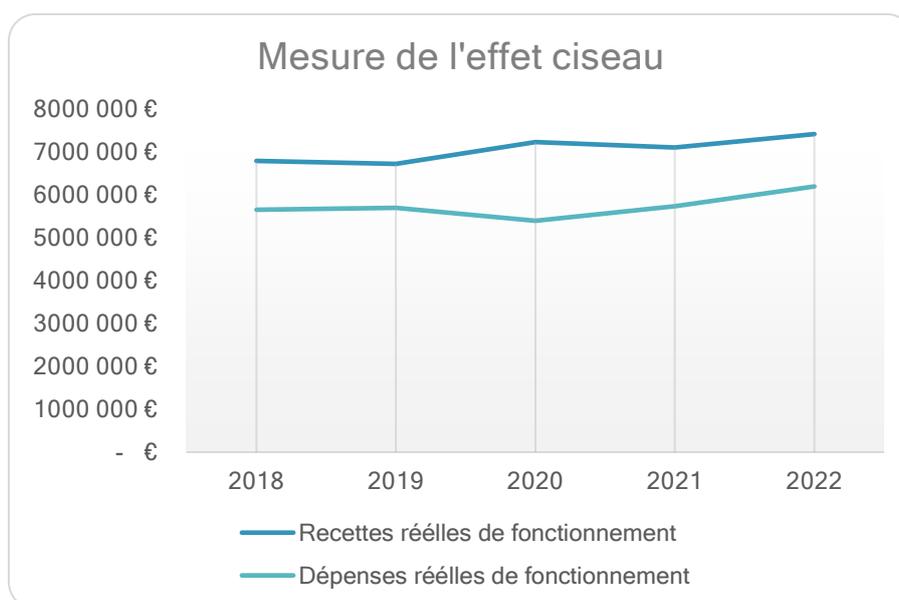
Résultat en euros	2020	2021	2022
De la section de fonctionnement	1 903 367,5	2 851 640	2 583 610
De la section d'investissement	491 937,81	-1 212 408	-594 120
Résultat global de clôture	2 395 305,31	1 639 232	1 989 490

Cette année encore, le résultat global 2022 est bon, et permet d'envisager les investissements importants à venir : pont suspendu, maison de santé pluri professionnelle, école maternelle Plaisance ...

4. Mesure de l'effet de ciseau

L'effet de ciseau est un risque relatif à l'évolution à la baisse de l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes réelles et de dépenses réelles de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques d'un effet ciseau.



La situation budgétaire maîtrisée écarte le risque, pour la Commune, d'un effet ciseau à court terme.

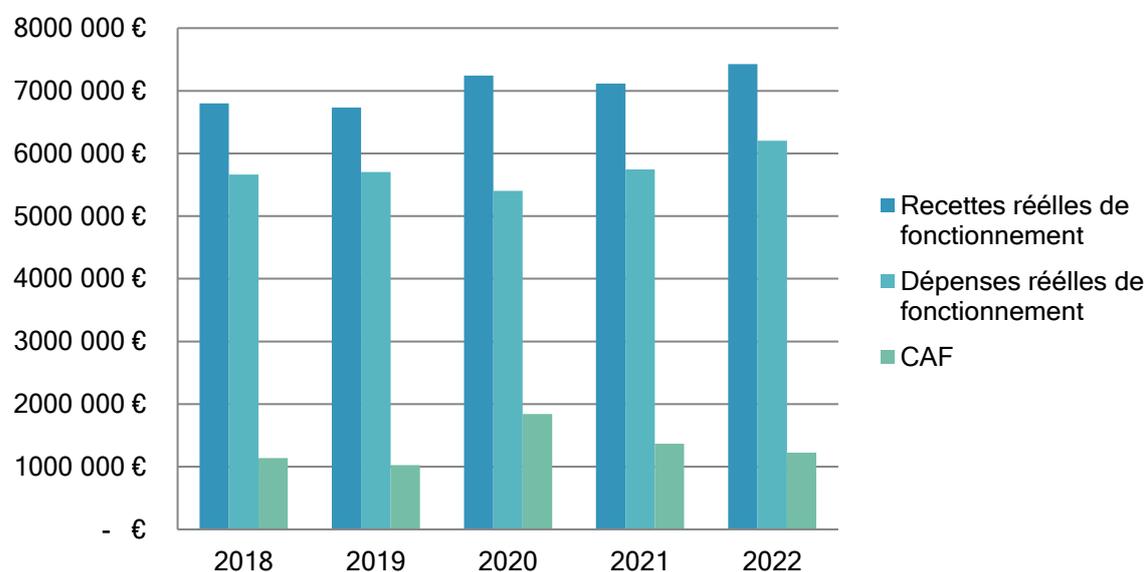
Néanmoins une surveillance des résultats reste de mise.

5. La capacité d'autofinancement (CAF)

La Capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

La CAF doit obligatoirement permettre de couvrir *a minima* le remboursement annuel du capital des emprunts.

Evolution de la CAF

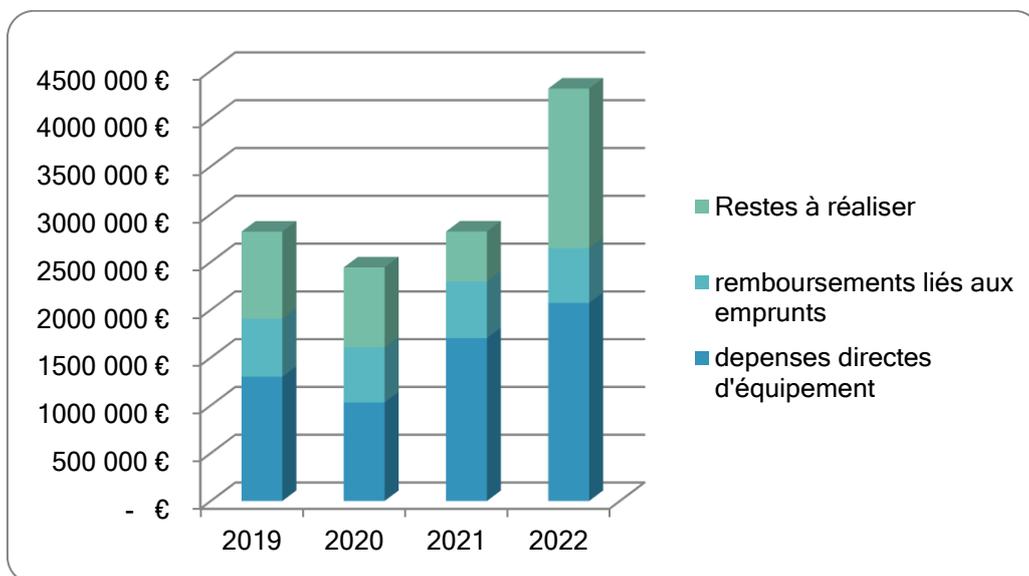


<i>en euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Produits réels fonctionnement	6 800 026	6 730 760	7 243 871	7 113 747	7 426 709
Charges réelles fonctionnement	5 660 445	5 704 498	5 401 904	5 744 667	6 203 891
CAF	1 139 581	1 026 262	1 841 967	1 369 080	1 222 818

La CAF de la Commune, à un niveau intéressant mais globalement stable depuis quelques années. Elle a connu une forte augmentation en 2020, en raison de la baisse des charges de fonctionnement et d'une augmentation importante des recettes. La CAF permet d'autofinancer de nombreux projets d'investissements.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses



	2020	2021	2022
Dépenses directes d'équipement	1 030 445 €	1 703 728 €	2 071 889 €
Remboursements liés aux emprunts	577 561 €	590 636 €	570 943 €
Restes à réaliser	835 679 €	524 821 €	1 671 499 €
TOTAL	2 443 685 €	2 819 185 €	4 314 331 €

Le niveau d'investissement a connu une décrue en 2020 de part la crise sanitaire qui a entraîné le report de projets ainsi que des difficultés relatives pour les entreprises (approvisionnement aléatoire de matériels ou de fournitures, etc.). Il est reparti à un niveau identique aux autres années en 2021.

Pour rappel, les années 2017 et 2018 avaient été marquées par l'effort de remboursement des emprunts suite à la réhabilitation du complexe. Depuis 2019, le montant de ces remboursements chute ce qui permet une décélération rapide du désendettement de la Commune et une augmentation de sa capacité à financer des investissements par l'emprunt.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins-value...).

2. Les recettes

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et subventions tels que le FCTVA (chapitre 10 - article 10222), la taxe d'aménagement (chapitre 10 - article 10223), les emprunts réalisés, les subventions perçues pour les travaux d'investissement, et au compte 1068 le virement à la section d'investissement de l'exercice N-1.



Les Recettes	2019	2020	2021	2022
Immobilisation corporelle	4 000 €		- €	33 910 €
recettes liées aux emprunts	- €	160 000 €	- €	360 000 €
subventions et participations d'équipement	165 107 €	347 432 €	436 476 €	1 540 342 €
dotations et fonds globalisés	257 611 €	391 525 €	322 822 €	515 497 €
Excédents capitalisés	1 102 622 €	1 208 870 €	189 741 €	1 212 408 €
Produits de cession	158 000 €			
Opérations d'ordre	165 051 €	755 799 €	268 303 €	996 641 €
TOTAL	1 852 390,83 €	2 863 625,73 €	1 217 342,29 €	4 658 797,25 €

La collectivité n'a effectué qu'un seul emprunt en 2022 afin de couvrir la part d'autofinancement de la commune pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Pour rappel, le dernier emprunt date de 2020 et a permis la préemption d'un immeuble situé avenue de Gaulle.

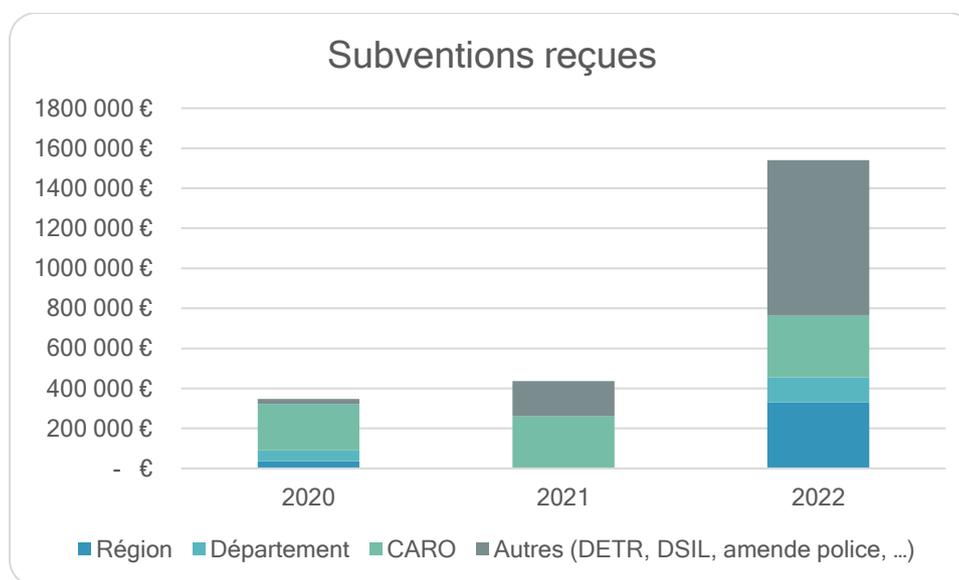
Les subventions sont en très forte hausse depuis 2018 ; Les services ont réalisés une prospection importante afin de pouvoir prétendre à de nombreuses pour les projets, entre autre, de restauration du pont suspendu et de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

L'ensemble des dépenses d'investissement a donc été principalement financé par la CAF, mais aussi par les subventions reçues (CARO, Département, Etat...) et par des fonds divers et des réserves : FCTVA, Taxe d'Aménagement et excédents capitalisés.

Voici un détail des subventions perçues et de la FCTVA transcrivant clairement la recherche par les services des subventions possibles mais aussi du taux d'investissement réalisé année après année (FCTVA).

Subventions perçues	2020	2021	2022
Région	35 589 €	- €	329 585 €
Département	54 788 €	- €	125 420 €
CARO	231 374 €	261 000 €	309 122 €
Autres (DETR, DSIL, amende police, ...)	25 181 €	175 476 €	776 215 €
Total	346 932 €	436 476 €	1 540 342 €

Le montant des subventions perçues explique en grande partie le résultat bénéficiaire de la collectivité pour 2022.



FCTVA	2020	2021	2022
Fonctionnement	2 280 €	7 125 €	8 283 €
Investissement	183 864,43 €	60 172,49 €	194 481,16 €
Total	186 145 €	67 297 €	202 764 €

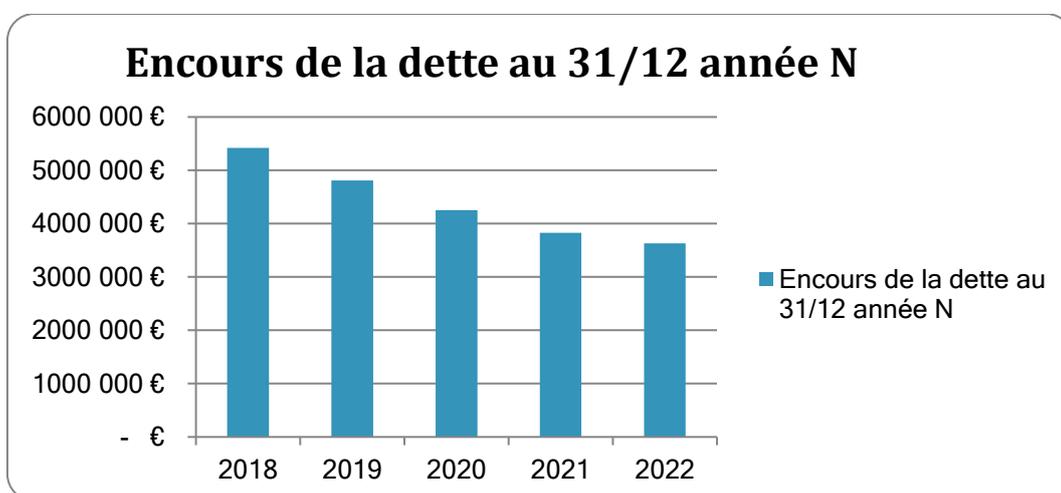
Pour l'année 2022, les principales recettes de FCTVA en investissement (16.404% du montant de des opérations éligibles) correspondent à plus de 1.1 million de travaux de 2021 répartis principalement sur :

- Réhabilitation des rue Hugo, Camus, Zola
- Création d'un Club House de tennis
- Etude pour la création de la Maison de santé Pluriprofessionnel
- Diagnostic sur le pont suspendu
- Réhabilitation de la rue de Fontèsèche

IV. LES MARGES DE MANOEUVRE

A. La dette

1. Le niveau d'endettement

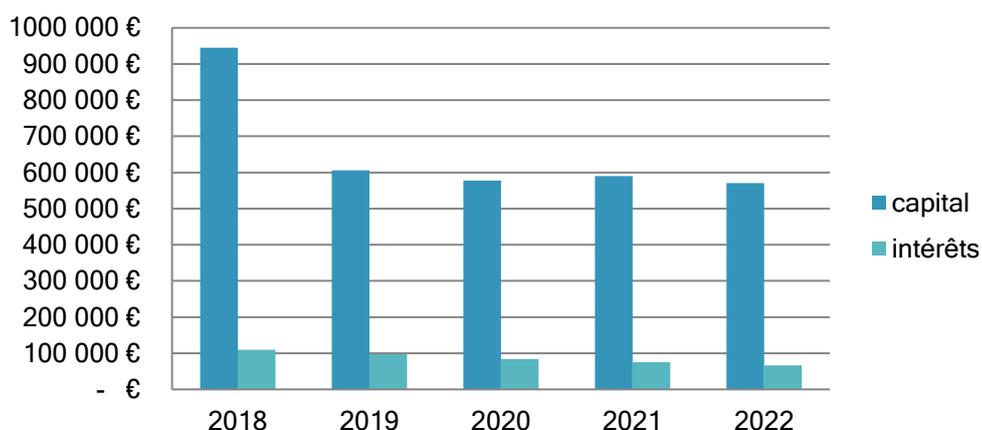


	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12 de l'année N	5 417 807	4 811 931	4 251 216	3 828 822	3 629 116

Le capital restant dû au 31/12/2021 a considérablement diminué du fait de l'extinction de plusieurs emprunts, et de l'effort réalisé par la collectivité pour accélérer le remboursement de sa dette qui avait été creusée depuis les travaux de réhabilitation du complexe en 2016.

Dans cette dynamique de désendettement, l'emprunt de 160 000€ contracté en janvier 2020 mais aussi l'emprunt pour la maison de santé, en 2022, n'ont qu'un faible impact.

Remboursement de la dette



<i>en euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	945 064	606 630	577 561	589 878	570 943
Intérêts	109 509	94 769	83 941	75 368	66 002

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital et en intérêt de la dette.

L'augmentation du capital remboursé en 2018 est liée au remboursement des emprunts contractés pour les travaux de réhabilitation du complexe municipal. La fin de plusieurs emprunts en 2019 explique la forte baisse des remboursements en capital et en intérêts pour la collectivité.

2. Capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	4.8 ans	4.6 ans	3.4 ans	2.8 ans	3 ans

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle minoré du montant du remboursement du capital. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / CAF nette (= CAF brute moins remboursement de capital) de l'année en cours.

On considère qu'une commune de notre strate doit se situer entre 8 et 10 ans maximum : avec 3 années, Tonnay-Charente fait partie des communes très peu endettées.

3. Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre sa dette, par affectation en totalité de ses produits réels de fonctionnement.

Pour la commune ce ratio est de 0,49 : il est largement en dessous du niveau d'alerte fixé à 1,60.

Ces deux ratios d'endettement et de désendettement confirment que la Commune possède une capacité d'emprunt importante pour ses nouveaux projets.

4. Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à moyen et long terme pour les collectivités.

L'annuité de la dette absorbe 8.6% des produits de fonctionnement réels de la Commune : cela est largement en dessous de la norme qui est fixée à 20%. La Commune peut donc faire face à ses prêteurs sans difficulté.

B. La fiscalité directe

1. Les taux d'imposition

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2018	11,87 %	19,48 %	40,43 %
2019	11,87 %	19,48 %	40,43 %
2020	11,87 %	19,48 %	40,43 %
2021	11,87 %	20,48 % ¹	40,43 %
2022	11,87 %	41,98%	40,43 %

Les taux d'imposition de la Commune n'ont pas augmenté depuis 2016 et restent inférieurs aux communes de mêmes strates.

Les produits fiscaux sont en hausse régulière du fait notamment de l'urbanisme dynamique de la commune mais aussi de l'augmentation de ses bases.

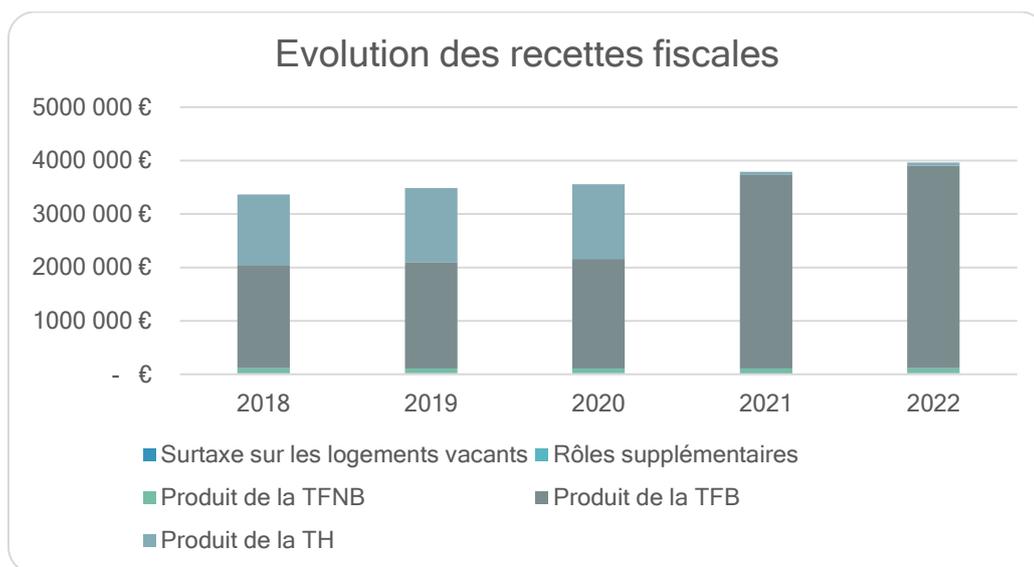
Il est à noter que les marges de manœuvre sont importantes en matière de fiscalité locale, les taux d'imposition étant peu élevés à Tonnay-Charente par rapport aux communes de taille similaire.

Pour rappel, la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2020, le taux communal de la taxe d'habitation est gelé en 2021 à hauteur du taux 2020 : les collectivités n'ont donc plus le pouvoir de le modifier. Ce taux est également gelé pour ce qui concerne la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

¹ Taux auquel il faut additionner, à compter de 2021, les 21.50% du taux foncier bâti du Département

Par ailleurs, suite à cette évolution de la Taxe d'Habitation, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties change également : le taux appliqué aux contribuables est dorénavant équivalent au Taux pratiqué par le Département de Charente-Maritime additionné à celui appliqué par la Commune de Tonnay-Charente.

Enfin, 2021 a été élaboré avec une évolution de 1 point du taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



Voici en détails l'évolution des recettes fiscales :

Evolution recettes fiscales	2019	2020	2021	2022
Surtaxe sur les logements vacants	19 261 €	19 869 €	23 289 €	21 548 €
Rôles supplémentaires	7 283 €	5 449 €	2 463 €	2 463 €
Produit de la TFNB	80 981 €	83 621 €	84 931 €	88 466 €
Produit de la TFB	1 992 025 €	2 049 323 €	3 616 971 €	3 789 970 €
Produit de la TH	1 385 823 €	1 395 714 €	62 599 €	59 039 €
Taxe pylones			49 419 €	49 419 €
Taxe GEMAPI			160 448 €	172 478 €

2. La rigidité structurelle

Le ratio de rigidité structurelle mesure les charges incompressibles par rapport aux produits réels de fonctionnement. Ces charges concernent les dépenses de personnel, les intérêts d'emprunts et les contingents obligatoires.

Ce ratio doit être inférieur à 0,60, c'est-à-dire que les charges structurelles ne doivent pas absorber plus de 60% des produits réels.

La Commune présente au 31/12/2022 un ratio de 0,51%, ce qui est bien en-deçà du niveau critique. Elle possède ainsi d'intéressantes marges budgétaires.

V. Les principaux ratios

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	744.05	944
2	Produit des impositions directes/population	475.26	517
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	890.71	1158
4	Dépenses d'équipement brut/population	248.49	298
5	Encours de dette/population	435.25	796
6	DGF/population	151.65	154